

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**À L'EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA**  
**SESSION 2026**

**Le dossier d'inscription est à renvoyer avec les pièces justificatives, sous format papier exclusivement, AVANT le 31 décembre 2025.**

Aucun envoi sous forme électronique ne sera recevable.

Rappel : Nul ne peut être inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.

*ECRIRE LISIBLEMENT AU STYLO À BILLE*

Photographie  
du candidat

**ÉTAT CIVIL**

Mme  M.

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Adresse électronique personnelle valide : .....

**DIPLOMES OBTENUS**

Master 1 / Maîtrise :  Obtenu antérieurement  
 En cours (2025/2026)

Master 2 / Master :  Obtenu antérieurement  
 En cours (2025/2026)

Intitulé du diplôme : .....

Date et lieu d'obtention : .....

**ÉPREUVES ECRITES DE SPECIALITE ET DE PROCEDURE**  
**(ADMISSIBILITE)** (Art. 5, 3° et 4°, de l'arrêté du 17 octobre 2016)

Le choix des matières se fait en renseignant le formulaire dédié joint en page 4 (délais d'envoi particuliers, v. page 2 du dossier).

## **DOCUMENTS JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES**

Le dossier, **dûment rempli**, doit également comprendre les documents suivants :

### **ATTESTATIONS ET RELEVÉS**

Les **diplômes universitaires du candidat ou ses titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la maîtrise en droit ou au Master 1** pour l'accès à la profession d'avocat. Une copie du diplôme (ou de l'attestation de réussite) **et** du relevé de notes certifié est exigée. *Les candidats qui ne sont pas encore titulaires des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ont jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2026 pour retourner leur justificatif de réussite par voie postale à l'IMDA, cachet de la poste faisant foi.*

L'attestation sur l'honneur relative au nombre de présentation du candidat à l'examen et à l'absence d'inscription dans une autre université (en page 3).

### **JUSTIFICATIFS DES INFORMATIONS PERSONNELLES DU CANDIDAT ET RÈGLEMENT (Copies des documents justifiant) :**

De l'identité       De la nationalité       Du domicile du candidat

### **CHOIX DES MATIÈRES ÉCRITES DE SPÉCIALITÉ ET DE PROCÉDURE (ADMISSIBILITÉ) (ARTICLE 5, 3° ET 4° DE L'ARRÊTÉ DU 17 OCTOBRE 2016)**

Formulaire de choix des matières (en page 4). *S'il n'est pas joint au dossier d'inscription, les candidats ont jusqu'au 30 avril 2026 pour adresser ce formulaire à l'IMDA, cachet de la poste faisant foi. Attention : L'envoi du formulaire à l'IMDA rend irrévocable le choix des matières.*

#### **Pour les étudiants inscrits à la prépa CRFPA de l'IMDA en 2026-2026 :**

Un certificat de scolarité de l'inscription au CRFPA.

#### **Pour les candidats non-inscrits à la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA de l'IMDA de Caen :**

J'atteste avoir été informé(e) que je devrai m'acquitter des droits spécifiques pour la présentation à l'examen d'entrée au CRFPA d'un montant de 250 €. Je m'engage à régler en ligne les frais dans les 7 jours suivant la réception du lien qui sera transmis par le bureau des finances de l'UFR de Droit.

### **DATES LIMITES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT**

\***30 décembre 2025 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi)** : Envoi du dossier d'inscription et des pièces justificatives à l'IMDA (adresse ci-dessous).

\***30 avril 2026 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi)** : Envoi du formulaire de choix des matières écrites de spécialité et de procédure (admissibilité) à l'IMDA (adresse ci-dessous).

\***1<sup>er</sup> août 2026 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi)** : Pour les candidats qui n'ont pas encore obtenu les 60 premiers crédits d'un master en droit, envoi des documents justificatifs à l'IMDA (adresse ci-dessous).

**Remarque importante** : L'utilisation d'une lettre recommandée simple (sans accusé de réception) est vivement conseillée pour tout envoi relatif à votre inscription.

### **TOUT DOSSIER ENVOYÉ HORS DÉLAI OU INCOMPLÉTE SERA DÉCLARÉ IRRECEVABLE**

Le candidat atteste l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier et s'engage à fournir les pièces justificatives demandées.

Fait à ..... , le.....      **Signature du candidat**

#### **Adresse d'envoi du dossier et des pièces justificatives (format papier exclusivement) :**

Université de Caen Normandie  
UFR de Droit, AES et administration publique – Service de l'IMDA  
Esplanade de la Paix - CS 14032  
14032 CAEN Cedex 5

# Attestation sur l'honneur

## EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA **SESSION 2026**

Rappels : Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen d'entrée au CRFPA.  
Nul ne peut être inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.

**ECRIRE LISIBLEMENT AU STYLO À BILLE**

Je, soussigné

Mme  M.

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Né(e) le : ..... à : .....

atteste sur l'honneur me présenter à l'examen d'entrée au CRFPA pour la :

Première fois

Deuxième fois

Troisième fois

J'atteste également sur l'honneur n'être inscrit(e) dans aucune autre université pour la session 2026 de l'examen d'entrée au CRFPA.

Fait à : ..... , le

**Signature du candidat**

*La présente attestation est à joindre au dossier d'inscription.*

**FORMULAIRE DE CHOIX DES  
MATIERES ECRITES D'ADMISSIBILITE**  
(Article 5, 3° et 4°, de l'arrêté du 17 octobre 2016)

**EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA SESSION 2026**

Je, soussigné(e),

Mme  M.

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Né(e) le : ..... à .....

déclare choisir les matière suivantes au titre de l'article 5, 3° et 4° de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, pour **l'examen d'entrée au CRFPA 2026** :

**ÉPREUVE ECRITE DE SPECIALITE (ART. 5, 3°)**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Droit civil        | <input type="checkbox"/> Droit administratif             |
| <input type="checkbox"/> Droit des affaires | <input type="checkbox"/> Droit international et européen |
| <input type="checkbox"/> Droit social       | <input type="checkbox"/> Droit fiscal                    |
| <input type="checkbox"/> Droit pénal        |  |

**ÉPREUVE ECRITE DE PROCEDURE (ART. 5, 4°)**

**Candidats ayant choisi la matière « droit civil » ou « droit des affaires » ou « droit social » :**

Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends (**matière de procédure imposée**)

**Candidats ayant choisi la matière « droit pénal » :**

Procédure pénale (**matière de procédure imposée**)

**Candidats ayant choisi la matière « droit administratif » :**

Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends (**matière de procédure imposée**)

**Candidats ayant choisi la matière « droit international et européen » ou « droit fiscal » :**

**Une matière de procédure à choisir parmi les deux suivantes :**

Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends

Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

\* \* \* \* \*

**ATTENTION** : L'envoi de ce formulaire à l'IMDA arrête définitivement le choix du candidat (sans modification ultérieure possible).

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du candidat

*S'il n'est pas joint au dossier d'inscription, les candidats ont jusqu'au 30 avril 2026 pour adresser ce formulaire à l'IMDA, cachet de la poste faisant foi. Un envoi par lettre recommandée simple (sans accusé de réception) est vivement conseillé. Aucun envoi électronique ne sera recevable.*